
Adresse des citoyens de la commune de Thory-sur-Saône, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune de Thory-sur-Saône, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 147;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19693_t1_0147_0000_7

Fichier pdf généré le 15/07/2019

bonheur des Français, a préparer celui du monde entier, et a vous assurer pour toujours la jouissance délicieuse d'avoir fixé sur la terre la vertu et la paix.

Et moi, chargé des fonctions honorables de surveiller dans le district les intérêts de la nation, je déploierai une nouvelle énergie dans la carrière assurée que nous tracent les législateurs amis du peuple.

H. LASPRIN, *agent national*.

d

[*L'agent national près la commune de Montieri, district de Digne à la Convention nationale, le 8 brumaire an III*] (7)

Citoyens représentants,

Votre adresse au peuple français, en lui faisant connaître ses amis et ses ennemis, l'a tiré d'une erreur dangereuse qui a fait les malheurs de l'intérieur de la République, lui a appris ses devoirs, et lui garantit la jouissance et la sûreté de ses loix; aussi les applaudissements les plus sincères et des cris d'admiration en ont interrompu la lecture, et le serment de fidélité à la Convention nationale l'a suivie.

Chargé par ma commune de vous en rendre témoignage, je n'en trouve les expressions que dans mon cœur et dans le cri universel: Vive la République française une et indivisible, vive la Convention.

CHAUCLEM, *agent national*.

e

[*Les citoyens de la commune de Puy-de-Tour aux représentants du peuple français, le 8 brumaire an III*] (8)

Citoyens représentants,

Quoique notre commune soit une toute petite portion de la République: elle n'a pas moins senti les effets que doit faire votre adresse au peuple français. Elle a ranimé dans les cœurs de nos concitoyens l'amour de la patrie qui sembloit s'être éteint sous le joug des hommes de sang; ils ont ressenti cet enthousiasme qui seul peut élever l'homme; à l'état d'un peuple libre, vous avez prouvé par votre conduite, que si l'on ne peut faire un peuple sage, il n'étoit pas impossible de rendre un peuple heureux.

N'abandonnez pas dans ces circonstances le gouvernail de la République, l'intérêt de l'état exige de vous que vous restiez à votre poste; foudroyer ces nouveaux tirans qui voudroient briser un édifice bâti sur la vertu. Loin de nous ces hommes pervers et vrais caméléons qui cherchent sous différentes formes à s'emparer de l'es-

prit public, que la postérité dise un jour, si la France a été couverte de deuil la représentation nationale a gémit sur le sort de ses concitoyens et en donnant des loix sages est parvenu à trancher les têtes renaissantes de la tyrannie.

Salut et fraternité.

MOURET, *maire*, PÉTRÉ, *agent national et 12 autres signatures*.

f

[*Les citoyens de la commune de Thory-sur-Saône à la Convention nationale, Thory, le 10 brumaire an III*] (9)

Citoyens représentants,

La lecture de votre adresse au peuple français, a été interrompue, cent et cent fois, du cri général des citoyens de cette commune, vive la République, vive la Convention nationale. Grâce immortelles ont été rendues à vos sublimes travaux... tous ont juré, par acclamation, union et confiance éternelles aux représentants du peuple, haine implacable aux patriotes exclusifs qui furent les vampires du sang des Français... Guerre à mort aux frippons, aux déprédateurs, aux anarchistes, et à toute cette horde d'intrigants, perfides et audacieux qui ont eu l'impudente scélératesse de rivaliser la Convention, et de nourrir le criminel espoir de la dominer, pour perdre la République.

Telles sont, citoyens représentants, les impressions qu'a produit votre adresse sur d'honnêtes habitants de la campagne, qui ne connoissent jamais l'imposture, et qui n'ont d'autres passions que l'amour de la patrie, d'autre désir que le bien général, d'autre crainte que celle du retour du despotisme, et d'autre règle de conduite, que les loix, les principes sacrés de la liberté, de l'égalité et de la justice.

Courage, représentants, le peuple est là tout entier, pour soutenir votre ouvrage.

Avancés d'un pas ferme et assuré; allés, et vous arriverés au port du bonheur et de la paix, ou le destin bien prononcé de la France vous appelle.

Vive la République.

Vive la Convention.

Suivent 22 signatures.

Et la mention suivante: «et les autres citoyens qui ayant manifestés leurs vœux que étant en grand nombre ne sachant signer».

g

[*Les membres du conseil général de la commune de Rabastens aux représentants du peuple français, Rabastens, le 1^{er} brumaire an III*] (10)

(7) C 328 (1), pl. 1446, p. 26.

(8) C 328 (1), pl. 1446, p. 28.

(9) C 328 (2), pl. 1455, p. 30.

(10) C 328 (1), pl. 1455, p. 25.